

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ATLANCIA EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le 29 septembre à 18h00

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Atlancia, Zone d'Activités Economiques « Le Soleil Levant » à Givrand, sous la présidence de Marietta TRICHET, Présidente

DATE DE CONVOCATION	23 septembre 2009	Nombre de Délégués :	
DATE D’AFFICHAGE	23 septembre 2009	- en exercice	27
		- présents	24
		- votants	24

PRESENTS : M^{me} M.TRICHET, MM. L. NAULET, M. SIRE, F. BIRON, C. PRAUD, JF. MERCERON, JP. ELINEAU, F. BOSTVIRONIS, J. BOURCEREAU, L CHAILLOT, Y. ROBIN, J. BUCHOU, A. DEULCEUX, H. BESSONNET, J. GROSSIN, A. DUPE, B. GUILBAUD, F. CHATELIER, L. PRINCE et M^{mes} MC. CLERC, D. MALARY, I. BALANGER, C. BLANCHARD et M. RIVALLIN.

POUVOIR : M. D. MICHAUD à M. JF. MERCERON.

ABSENTS EXCUSES : MM. D. MICHAUD, P. BERNARD, JC MERCERON et B. JOLLY

Monsieur Lionel CHAILLOT a été élu secrétaire de la séance.

ORDRE du JOUR

I – AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES

1 – Décision Modificative ° 2 pour Budget Annexe : Budget Ordures Ménagères

Le Conseil de Communauté a approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe "Ordures Ménagères".

2 – Prêt PLS pour le financement de l’EHPAD à La Chaize Giraud : analyse des offres

Le Conseil de Communauté a décidé de contracter un emprunt de 2 135 000 euros (deux millions cent trente cinq mille euros) auprès du CREDIT FONCIER et autorise Madame la Présidente à signer le contrat de prêt ainsi que la convention « APL » avec le CONSEIL GENERAL de LA VENDEE.

3 – Trésorerie de Saint Gilles Croix de Vie

3-1 : proposition d’adoption

Le Conseil Communautaire a décidé de facturer à la Trésorerie de Saint-Gilles Croix de vie la somme de 401,94 euros au titre de la refacturation des frais d'affranchissement pour l'envoi des factures de redevance d'ordures ménagères du mois de septembre 2009.

3-2 : attribution de l’indemnité du receveur

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer l'indemnité de conseil du receveur municipal, M. Michel GOEURIOT, au taux de 100 % et ce, à compter du 1^{er} février 2009.

4 – Fonds de concours 2009 : examen de la demande de la Commune de Landevieille

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable à la Commune de LANDEVIEILLE en vue de participer au financement de la réalisation d'un giratoire, des travaux de voirie 2008 et 2009 et la réalisation de la voie d'accès à la structure pour personnes âgées.

II- AFFAIRES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

5 – Déchetteries Communautaires : information sur les mouvements du personnel

Le Conseil de Communauté a été informé des différents recrutements réalisés pour palier les manques de personnel dans les déchetteries communautaires.

III- AFFAIRES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6 – Parc d'Activités « La Croisée Mairand » à La Chaize Giraud :

6-1 : résultat de la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation

Le Conseil de Communauté a approuvé le choix de l'offre de l'entreprise MERCERON TP pour un montant de 337.012,00 euros HT, soit 403.066,35 euros TTC afin d'effectuer les travaux de viabilisation.

6-2 : détermination du prix de vente des terrains

Point ajourné.

7- Soirée Economie d'Atlancia du 1^{er} octobre 2009 : information sur la manifestation consacrée à l'éco-construction

Le Conseil de Communauté a été informé et invité à la soirée éco-construction devant se dérouler le 1^{er} octobre 2009.

8- Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée » à Coëx : achat d'une parcelle à la commune

Le Conseil de Communauté a approuvé l'achat à la commune de Coëx de la parcelle AN n°45 d'environ 17.144 m², pour un montant global de 35.000 euros nets vendeur, correspondant à un prix de 2,04 euros le m².

9 – Réalisation d'un rond point – RD6/Pôle Technique Odysée à Coëx : analyse des offres

Le Conseil de Communauté a approuvé le choix de l'offre du groupement d'entreprise BODIN-GTP, pour un montant de 192 630.00 euros HT, soit 230 385.48 euros TTC.

IV- AFFAIRES CONCERNANT LE TOURISME

10- Projet d'extension de la boulangerie située à proximité du site touristique du Moulin des Gourmands de Saint Révérend

10-1 : approbation du marché de construction

10-2 : choix des options relatives à l'extension

Le Conseil de Communauté a décidé de confier le marché de construction de l'extension de la boulangerie située à proximité du site touristique du Moulin des Gourmands aux entreprises suivantes :

Lot n°1 – Voirie, réseaux extérieurs : CTCV TP, ayant son siège social au 4 rue Ampère, 85 270 SAINT HILAIRE DE RIEZ pour un montant de 6 122,25 € HT, soit 7 322,21 € TTC,

Lot n°2 – Gros Œuvres : GUIBERT Didier, ayant son siège social au 17 rue du Paradis, 85 220 COEX, pour un montant de 38 066,64 € HT, et répond à l'option pour le voile ba sous bardage pour un montant de 1 418,40 euros HT, soit 47 224,11 € TTC,

Lot n°3 – Enduits : MC BAT, ayant son siège social 19 rue Bunsen, 85 000 LA ROCHE SUR YON pour un montant de 7 746,23 € HT, soit 9 264,49 € TTC,

Lot n°4 – Couverture, Tuile Zinguerie. PERRAUDEAU Couverture, ayant son siège social au ZA / 2 rue Gachère 85 670 PALLUAU pour un montant de 5 426,78 € HT, et répond à l'option pour le contre liteaunage pour un montant de 95,78 euros HT, soit 6 604,98 € TTC,

Lot n°5 – Etanchéité : PERRAUDEAU Couverture, ayant son siège social au ayant son siège social au ZA / 2 rue Gachère 85 670 PALLUAU pour un montant de 3 039,43 € HT, soit 3 635,16 € TTC,

Lot n°6 – Charpente : ETS POTEREAU, ayant son siège social au La Joséphine, 12 chemin de la croix rouge 85 670 SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON pour un montant de 3 932,44 € HT, et répond aux options, l'une pour le voligeage pour un montant de 809,54 € HT, l'autre option pour le bardage pour un montant de 1 161,37 € HT, soit 7 060,41 € TTC,

Lot n°7 – Menuiseries extérieures : ETS POTEREAU, ayant son siège social au La Joséphine, 12 chemin de la croix rouge 85 670 SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON pour un montant de 11 569,62 € HT, soit 13 837,27 € TTC,

Lot n°8 – Menuiseries intérieures : ETS POTEREAU ayant son siège social au La Joséphine, 12 chemin de la croix rouge 85 670 SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON pour un montant de 4 543,52 € HT, soit 5 434,05 € TTC,

Lot n°9 – Cloisons sèches, plafond : BARBEAU Mickaël ayant son siège social au 19 rue du Poivre 85 220 L'AIGUILLON SUR VIE pour un montant de 8 992,65 € HT, 10 755,21 € TTC,

Lot n°10 – Revêtements sol et mur : SARL BARBEAU ayant son siège social au Pôle Technique Odysée 85 220 COEX, pour un montant de 7 461,00 € HT, soit 8 923,36 € TTC,

Lot n°11 – Peinture : ATLANTIC DECO ayant son siège social au 2 impasse du Chuloup 85 550 LA BARRE DE MONTS pour un montant de 4 856,11 € HT, soit 5 807,91 € TTC,

Lot n°12– Plomberie sanitaire ventilation : GUERIN Jean ayant son siège social au ZAE Le Soleil Levant, 85 220 GIVRAND, pour un montant de 3 904,79 € HT, soit 4 670,13 € TTC,

Lot n°13 – Electricité, chauffage : FAVREAU Thierry, ayant son siège social au Pôle Technique Odysée, 85 220 COEX, pour un montant de 6 278,00 € HT, et répond aux options, la première pour la mise en place d'un détecteur incendie pour un montant de 14,00 € HT, la seconde option pour le plancher chauffant et le sèche-serviette pour un montant de 2 187,00 € HT, la troisième option pour une parabole de réception télévisuelle pour un montant de 30,00 € HT, soit 10 176,76 € TTC,

Lot n°14 – Nettoyage à la livraison : O'CLAIR, ayant son siège social 4 rue des violettes, 85190 MACHE pour un montant de 274,36 € HT, soit 328,13 € TTC,

et a pris acte que le montant du marché s'élève à 117 929,91 euros HT, soit un montant de 141 044,17 euros TTC.

11 Sites touristiques de la Communauté de Communes Atlancia: information sur la saison estivale 2009

Le Conseil de Communauté a été informé des évolutions concernant le nombre de visiteurs ainsi que de la vente de produits dérivés sur les sites du Moulin des Gourmands à Saint Révérend et du Vélo-rail à Commequiers.

V- AFFAIRES CONCERNANT LE LOGEMENT SOCIAL

12 – Construction de 3 logements locatifs sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite lotissement « Les Albizias » à Coëx : fixation du montant des loyers

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer le montant des loyers mensuels des 3 logements sociaux de Coëx à 7,40 euros par m² de surface utile, soit 390 euros par mois.

13 – Construction de 5 logements locatifs sociaux lotissement « La Côtère » à Saint Révérend : fixation du montant des loyers

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer le montant des loyers mensuels des 5 logements sociaux de Saint Révérend à 6,59 euros par m² de surface utile, soit 361 euros par mois pour les T2 et 468 euros par mois pour les T3.

14 – Projet de réalisation de 4 logements locatifs sociaux à La Chaize Giraud : présentation de l'esquisse

Le Conseil de Communauté a été informé du projet d'esquisse établi par M. Gérard BOUHIER, architecte en charge du projet, concernant la réalisation de 4 logements locatifs sociaux à La Chaize-Giraud.

15 – Réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à La Chaize Giraud :

15-1 : validation du projet relatif aux places de stationnement de l'EHPAD

Le Conseil de Communauté a validé le nouveau projet de places de stationnement de l'EHPAD à La Chaize-Giraud.

15-2 : annulation de la délibération datée du 30 juin 2009 et lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises pour la construction de l'EHPAD

Le Conseil de Communauté a décidé d'annuler sa délibération en date du 29 juin 2009 portant sur le lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de l'EHPAD, d'un montant de 3 260 700 euros HT, et a approuvé le lancement d'une consultation d'entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de construction d'un EHPAD à La Chaize Giraud, pour un montant de 3 200 000 euros HT.

15-3 : constitution d'un groupement de commandes entre Atlancia et la Commune de La Chaize Giraud pour la réalisation des voiries et réseaux divers et mise en place d'une commission d'appel d'offres

15-4 : lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation de la voirie et des places de stationnement revenant à la charge d'Atlancia

Le Conseil de Communauté a approuvé la Convention Constitutive d'un groupement de commandes et a désigné la Communauté de Communes ATLANCIA comme coordonnateur dudit groupement. Egalement, le Conseil a désigné M. Loïc NAULET en qualité de membre titulaire et M. Lucien PRINCE en qualité de membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes ATLANCIA au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et a approuvé le lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation des VRD relatifs à l'accès à l'EHPAD, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour un montant prévisionnel de 144 000 euros HT.

VI- AFFAIRES CONCERNANT LE SERVICE TECHNIQUE

16 – Mutualisation du service technique communautaire : proposition de mise à disposition pour la commune de L'Aiguillon sur Vie

Le Conseil de Communauté a validé, dans le cadre de la mutualisation des moyens communautaires, la passation de conventions de mise à disposition du service technique communautaire avec la Commune de L'Aiguillon sur Vie.

VII- AFFAIRES CONCERNANT LA CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

17 – Organisation de la course cycliste des Plages Vendéennes : proposition pour l'édition 2010

Le Conseil de Communauté a décidé d'accueillir une étape du Circuit des Plages Vendéennes, le mardi 16 février 2010, à Commequiers, et d'allouer, pour cette course, une subvention d'un montant de 4 000 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES

18 – Rond point d'accès au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : acquisitions foncières

Le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées B 692, B 691 et B 1389 sur le territoire de la commune de Givrand afin de réaliser le rond-point d'accès du futur parc d'activité du Vendéopôle du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, pour un montant total de 13 886.50 euros.

19 – Modification de la représentation communautaire : changement d'un délégué à L'Aiguillon sur Vie

Le Conseil de Communauté a pris acte du remplacement de M. Jean-Pierre LEBLANC par M. André COQUELIN en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes Atlancia.

20 – Epidémie de grippe A (H1N1) :

20-1 : information sur le plan de continuité des services d'Atlancia

Le Conseil de Communauté a été informé du plan de continuité d'activité établi par les services de la Communauté de Communes Atlancia en prévision de la pandémie de Grippe A (H1N1).

20-2 : point sur la réunion du 11 septembre 2009 relative au plan de vaccination intercommunal

Le Conseil de Communauté a été informé des dispositions prévues, lors de la réunion du 11 septembre 2009, pour accueillir un centre de vaccination destiné aux différents services et citoyens du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

21 – Fusion des Communautés de Communes Atlancia et Côte de Lumière : validation de l'arrêté de périmètre

Le Conseil de Communauté a validé, à l'unanimité, l'arrêté de périmètre du 14 août 2009 établi par Monsieur le Préfet de Vendée.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

22– Parc d'Activités « La Croisée Mairand » à La Chaize Giraud : détermination du prix de vente

Point ajourné.

23– Réalisation de 4 logements sociaux, rue du Rocher à La Chaize Giraud :

23-1 : validation de l'Avant Projet Sommaire et du plan de financement

Le Conseil de Communauté a validé l'Avant-projet Sommaire de construction de 4 logements sociaux 15, rue du Rocher à La Chaize-Giraud et a approuvé le plan de financement au stade APS.

23-2 : dépôt d'une demande de subvention auprès de l'ADEME

Le Conseil de Communauté a sollicité, auprès de l'ADEME des Pays de La Loire, une subvention d' « Aide à la Décision » pour effectuer une étude de préféabilité sur la réalisation de bâtiments « Basse Consommation » et une étude de faisabilité sur l'eau chaude solaire, dans le cadre du projet des 4 logements sociaux à La Chaize-Giraud.

24– Contrat Environnement Rural (CER) : demande de prorogation du premier contrat

Le Conseil de Communauté a décidé de proroger de 6 mois la durée du contrat ce qui reporte son échéance au 20 juin 2010.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2^{ème} Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2008 portant sur les délégations du Conseil de Communauté au Bureau et, notamment, ses points 1, 2, 3 et 5 ;

FINANCES

Le Bureau Communautaire a refusé la demande de subvention formulée par la Commune de Commequiers relative à la réalisation d'une sculpture sur le rond-point de Villeneuve.

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire a accepté des remises gracieuses de la Redevance Ordures Ménagères 2009 pour un montant global de 476 euros.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Bureau Communautaire a accepté la demande de location de son bâtiment artisanal de l'Aiguillon sur Vie par Madame BIDEAU selon les conditions suivantes :

- du 1^{er} mois au 6^{ème} mois : 700 euros HT par mois
- du 7^{ème} mois au 12^{ème} mois : 900 euros HT par mois
- du 13^{ème} mois au 20^{ème} mois : 1 000 euros HT par mois
- du 21^{ème} mois au 23^{ème} mois : 1 500 euros HT par mois

Le Bureau Communautaire a également validé la mise aux normes des locaux pour l'accessibilité au handicap et la possibilité pour le locataire d'acheter ce bâtiment à l'issue des 23 mois de location.

QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau Communautaire a validé l'abandon de la procédure de consultation initiée pour le remplacement du matériel de reprographie des services administratifs de la Communauté de Communes Atlancia.

Le Bureau Communautaire a donné son accord pour réaliser une commande globale dans le but d'équiper chaque commune membre d'un défibrillateur automatisé externe de premiers secours.